

Je soussigné : Madame Jacqueline PETIT

Profession ou qualité : Présidente de Animations des Retraités Cohéciens

Adresse : 15 avenue de Bordeaux, Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

A : Couhé, rue Hemmoor Espace média (salle des fêtes)

Le vendredi 15 juillet 2022 de 13h00 à 20h00

A l'occasion d'un concours de belote

Fait à Valence-en-Poitou le 4 juillet 2022

signature :

Arrêté Municipal n°239-2022-COU

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE :

Madame Jacqueline PETIT, Présidente de Animations des Retraités Cohéciens, domiciliée 15 avenue de Bordeaux, Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU, Vienne, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie 3, **le vendredi 15 juillet 2022 de 13h00 à 20h00** à Valence-en-Poitou, (Vienne,) **Couhé, rue Hemmoor Espace média (salle des fêtes)**

Fait à Valence-en-Poitou, le 4 juillet 2022

Le Maire délégué

Grégoire CHASTEL

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.